


 <p>Usine de Gardanne BP43 13541 Gardanne - France ☎ : (33) 04 42 65 21 21 fax : (33) 04 42 51 41 79</p>	FICHE DE DONNEES SECURITE N° 3
<p>1. IDENTIFICATION</p> <p>Désignation Commerciale</p> <p>Fournisseur</p> <p>Type d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique)</p>	<p>RISQUES SPECIFIQUES</p> <p>ALUMINES CALCINEES BROYEES</p> <p>A50TF100 Class C/AC34B3/AC34B4/AC34B5/ AC34B6/AC44B4/AC44B5/AC44B6/ACBJ4N/ AR12B5/AR12B15/AR12B25/A4BS/P122B/P122SB/ P662B/P152SB/P172SB/P172LSB/PFR/PFR15/PFR20 /PBR/PMR/PAR/PCR/M4R/GA4R/PCR/RAC45B</p> <p>ALCAN</p> <p>Réfractaires, abrasifs, polissage, céramiques</p>
<p>2. COMPOSITION</p> <p>Informations sur les composants</p> <p>Numéro CAS *= *CAS (Chemical Abstracts Service)</p>	<p>Al₂O₃ : 99.5 % Na₂O < 5000 ppm</p> <p>1344-28-1</p>
<p>3. IDENTIFICATION DES DANGERS</p>	Néant
<p>4.MESURES DE PREMIER SECOURS</p> <p>Inhalation :</p> <p>Contact oculaire :</p> <p>Contact dermique :</p> <p>Ingestion :</p>	<p>En cas d'inhalation massive, déplacer la personne dans un local ventilé ou à l'air libre. Surveillance des locaux pour respecter la norme concernant les produits pulvérulents fin : 5 mg/m³ de poussières respirables.</p> <p>En cas de contact oculaire massif, laver abondamment à l'eau, en écartant bien les paupières, consulter un médecin en cas d'irritation.</p> <p>En cas de contact cutané important, laver à l'eau.</p> <p>Aucune précaution particulière en cas d'ingestion de faibles quantités. Aucun effet toxique connu par ingestion. En cas d'ingestion massive, consulter un médecin.</p>
<p>5.MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>Précautions à prendre :</p> <p>Moyens d'extinction appropriés :</p>	<p>Le produit n'est pas combustible et ne présente normalement pas de risque d'incendie ou d'explosion.</p> <p>Non combustible.</p>

 <p>Usine de Gardanne 13541 Gardanne - France ☎ : (33) 04 42 65 21 21 fax : (33) 04 42 51 41 79</p>	FICHE DE DONNEES SECURITE N° 3						
	RISQUES SPECIFIQUES						
6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE Précautions individuelles : Précautions environnement :	Port du masque anti-poussière. Aucunes						
7.STOCKAGE ET MANIPULATION Manipulation : Stockage :	Eviter la dispersion de l'alumine pendant les manipulations, comme pour toutes les manipulations sur des produits pulvérulents. Pas de précaution particulière.						
8.CONTRÔLE DE L'EXPOSITION Valeurs limites d'exposition professionnelle :	Maintenir une ventilation générale et locale de façon à respecter les règles d'usage en hygiène industrielle. En cas de nécessité, utiliser des protections individuelles. En France, ces valeurs sont fixées par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), à savoir : <table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">VME(mg/m³)*</th> <th style="text-align: center;">VLE**</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Al (trioxyde de di-)</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table> <p>*VME : valeur limite de moyenne d'exposition destinée à protéger les travailleurs des effets à terme, mesurées ou estimées sur la durée d'un poste de travail de 8 heures. **VLE : valeur limite d'exposition à court terme dont le respect permet d'éviter le risque d'effets toxiques immédiats ou à court terme.</p>		VME(mg/m ³)*	VLE**	Al (trioxyde de di-)	10	0
	VME(mg/m ³)*	VLE**					
Al (trioxyde de di-)	10	0					
9. PROPRIETES PHYSIQUES Etat physique, aspect, odeur : Grandeurs caractéristiques :	Solide très divisé - présence de particules sous microniques pH : non concerné. Pt de fusion : 2050°C. Pt d'ébullition : 2977°C. Pt éclair : non concerné. Caractéristiques d'explosivité : non concerné. Masse volumique : 3.5 à 4 g/cm ³ Très peu soluble dans tous les milieux						

 <p>Usine de Gardanne 13541 Gardanne - France ☎ : (33) 04 42 65 21 21 fax : (33) 04 42 51 41 79</p>	FICHE DE DONNEES SECURITE N° 3
<p>10. STABILITE ET REACTIVITE</p> <p>Stabilité :</p> <p>Produit corrosif :</p> <p>Conditions à éviter :</p> <p>Matières à éviter :</p> <p>Produits de décomposition dangereux :</p>	RISQUES SPECIFIQUES
<p>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</p> <p><u>Toxicité aiguë :</u></p> <p>Par ingestion:</p> <p>Par inhalation:</p> <p>Par voie cutanée:</p> <p><u>Toxicité chronique et à long terme :</u></p> <p>Cancérogénicité :</p>	<p>Stable dans les conditions normales d'utilisation.</p> <p>non</p> <p>aucune</p> <p>aucune</p> <p>aucun</p> <p>Aucune DL50 connue pour les Alumines.</p> <p>non connue- Pas de DL50* connue. niveaux maximums d'exposition : - poussières totales : 10 mg/m3 - poussières respirables : 5 mg/m3</p> <p>Pas d'effet sensibilisant cutanée.</p> <p>*DL50 =Lethal dose 50 %. **CL50 = Lethal concentration 50 %.</p> <p>L'inhalation de fortes quantités d'Alumines peut être à l'origine de phénomènes irritatifs discrets des voies respiratoires, par mécanisme de type abrasif.</p> <p>Les Alumines ne figurent pas dans les listes de substances cancérogènes de l'I.A.R.C(International Agency for Research Cancer). Il n'a pas été démontré d'effet mutagène ni toxique pour la reproduction.</p>
<p>12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</p>	<p>Les oxydes d'Aluminium ne présentent pas de risques pour l'environnement et ne font l'objet d'aucun classement écotoxiques. Il n'a pas été démontré de toxicité aiguë pour le poisson, les dauphins et les algues selon les tests standardisés OCDE. Il n'existe pas de réglementation spécifique concernant les alumines.</p>
<p>13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</p> <p>Déchets et résidus :</p> <p>Emballages souillés :</p>	<p>non dangereux (EWC 010302, OCDE AB090, convention de Bale B2100). Ils sont recyclables sauf si présence d'impuretés élevées. Elimination en fonction de la réglementation locale.</p> <p>Sans objet. Les alumines sont inertes et ne requièrent aucune précaution particulière.</p>

 <p>Usine de Gardanne 13541 Gardanne - France ☎ : (33) 04 42 65 21 21 fax : (33) 04 42 51 41 79</p>	FICHE DE DONNEES SECURITE N° 3
<p>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT <u>Réglementations internationales :</u></p>	RISQUES SPECIFIQUES
<p>15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :</p> <p><u>Réglementations applicables aux Etats membres de la Communauté Européenne</u></p> <p>Symbole de danger :</p> <p>Phrases de risque :</p> <p>Conseil de prudence :</p> <p>Protection des travailleurs et Santé Publique :</p> <p><u>Réglementation française :</u> Aération et assainissement des locaux, atmosphère de travail</p> <p>Maladie professionnelle</p> <p>Surveillance médicale des travailleurs exposés :</p> <p><u>Travaux interdits :</u></p> <p><u>Protection de l'air, des sols et de la qualité de la vie:</u></p>	<p>Les alumines ne sont pas concernées par les réglementations nationales et internationales suivantes relatives aux produits dangereux:</p> <p><u>R.T.M.D.R</u> : Règlement pour le transport des matières dangereuses par route. <u>A.D.R</u> : Accord européen relatif au transport international des matières dangereuses par route. <u>A.D.N.R</u> : Règlement pour le transport des matières dangereuses par voie fluviale, géré par la commission du Rhin. <u>I.N.O</u> : International Maritime Organisation. <u>I.M.D.G</u> : Code de recommandations pour le transport par mer des matières dangereuses. <u>I.A.T.A</u> : International Air Transport Association.</p> <p>Les Alumines ne sont pas classées dangereuses d'après les critères de la Communauté Européenne.</p> <p>Il n'existe pas de symbole de danger pour les alumines.</p> <p>Il n'existe pas de phrase de risque pour les alumines.</p> <p>Il n'existe pas de conseil de prudence pour les alumines.</p> <p>Les alumines ne sont pas concernées par la directive 90/394/CEE du 28/06/1990 relative à la protection des travailleurs vis à vis des agents cancérigènes.</p> <p>Article R 232-5 à R 232-5-14 du code du travail est applicable, mais non spécifique aux alumines.</p> <p>Non concerné.</p> <p>Il n'existe pas de surveillance médicale spécifique pour les travailleurs exposés aux alumines au titre de l'arrêté du 11/07/97 (J.O du 24/07/77).</p> <p>Les articles R 234-9 (relatif aux travaux interdits aux femmes) et R 234.20 (relatif aux jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans) du code du travail ne concernent pas l'alumine de façon spécifique.</p> <p>Non concerné.</p>



Usine de Gardanne
13541 Gardanne - France
☎ : (33) 04 42 65 21 21
fax : (33) 04 42 51 41 79

FICHE DE DONNEES SECURITE N° 3

RISQUES SPECIFIQUES

16. AUTRES INFORMATIONS :

Aucune information complémentaire.

AVIS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, lorsqu'elles existent, mais ne les remplace pas. Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état de nos connaissances sur le produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi, ils ont pour objet la description du produit au regard des exigences dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche a été rédigée conformément à la norme NF-T-01-102 et à l'article R-231-53 du code du travail, complété par l'arrêté du 5 janvier 1993 qui transcrivent en droit français la directive 91/155/CEE. La présente fiche tient compte également de la directive 93/112/CE qui abroge et remplace l'annexe de la directive 91/155/CE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées, en particulier à la rubrique 15, a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit concerné par cette fiche.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Le contenu de cette fiche est strictement confidentiel et ne peut être communiqué qu'aux personnes physiques visées par la réglementation en vigueur.

Cette fiche de données de sécurité comporte 5 pages. Elle est la propriété de la société émettrice. Elle est STRICTEMENT CONFIDENTIELLE et ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tierces personnes non prévues par la loi, sans l'autorisation préalable écrite de la société ALCAN.